

Prise en charge et financement de la formation

Axel® est référencé datadock, elle répond aux 21 critères qualité du décret du 30 juin 2015 et est déclarée référençable par les financeurs de la formation professionnelle continue

Pour en bénéficier

Vous êtes indépendant

1. Demandez votre dossier un mois avant la formation sur le site de votre OPCA (ex : FIF-PL, AGEFICE...)
2. Dans le même temps, contactez -nous, nous vous ferons parvenir un devis et le programme détaillé de la formation
3. Un courrier d'accord (le cas échéant) vous sera adressé par votre OPCA
4. A l'issue de la formation, nous vous remettons la facture acquittée et une attestation de présence que vous transmettez à votre OPCA

Vous êtes salarié d'un club, d'une association...

1. Contactez -nous, nous ferons parvenir une convention de formation et le programme détaillé à votre club ou association
2. Un courrier d'accord (le cas échéant) sera adressé à votre club ou association par l'OPCA concerné (ex : UNIFORMATION...)
3. A l'issue de la formation, nous vous remettons à votre club ou association la facture acquittée et une attestation de présence qui sera transmise à l'OPCA